



## Conseil économique et social

Distr. générale  
14 mars 2023  
Français  
Original : anglais

### Commission de la condition de la femme

Soixante-dix-septième session

6-17 mars 2023

Point 3 a) ii) de l'ordre du jour

**Suite donnée à la quatrième Conférence mondiale sur les femmes et à la vingt-troisième session extraordinaire de l'Assemblée générale intitulée « Les femmes en l'an 2000 : égalité entre les sexes, développement et paix pour le XXI<sup>e</sup> siècle » : réalisation des objectifs stratégiques, mesures à prendre dans les domaines critiques et autres mesures et initiatives**

### **Problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural**

#### **Résumé de la présidence**

1. Le 10 mars 2023, dans le cadre d'une série de dialogues interactifs, la Commission de la condition de la femme a évalué les progrès accomplis dans la mise en œuvre des conclusions concertées sur le thème prioritaire de sa soixante-deuxième session, à savoir les problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural ([E/2018/27-E/CN.6/2018/20](#)). Les débats ont été présidés par la Ministre du développement social de l'Afrique du Sud, Lindiwe Zulu, et par le Vice-Président de la Commission, Māris Burbergs (Lettonie).

2. Dans le cadre de cet examen, sept États Membres ont présenté, à titre volontaire, des informations sur les problèmes à régler et possibilités à exploiter : l'Arabie saoudite, le Brésil, le Chili, la Côte d'Ivoire, la Jordanie, la Mongolie et l'Ukraine.

3. La Directrice de la Division des politiques, des programmes et des relations intergouvernementales de l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), Sarah Hendriks, a présenté le rapport du Secrétaire général sur le thème à l'examen ([E/CN.6/2023/4](#)), qui s'appuie sur les informations émanant d'États Membres et d'autres sources, et examine la mise en œuvre par les États Membres des conclusions concertées de la Commission à sa soixante-deuxième session, dont le thème prioritaire portait sur les problèmes à régler et possibilités à exploiter pour parvenir à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes et des filles en milieu rural. Le rapport passe en revue les mesures prises par



les États Membres dans les domaines suivants : renforcement des cadres normatifs, juridiques et directifs pour promouvoir et protéger la pleine jouissance des droits humains, éliminer la discrimination et la violence et promouvoir l'accès aux ressources naturelles, économiques et productives pour toutes les femmes et les filles vivant en milieu rural ; mise en œuvre de politiques économiques et sociales permettant l'avancement des femmes et des filles vivant en milieu rural, notamment grâce à l'intégration des questions de genre, aux politiques fiscales, à la sécurité alimentaire et à la nutrition, au travail décent et à l'esprit d'entreprise, aux soins, à l'éducation, à la santé et aux statistiques genrées ; et renforcement de la capacité de toutes les femmes et de toutes les filles en milieu rural de faire entendre leur voix, d'exercer des fonctions de direction et de prendre des décisions.

#### **Renforcement des cadres normatifs, juridiques et directifs**

4. Tous les pays qui ont présenté un exposé national à titre volontaire ont fait état de progrès sur la voie d'un renforcement des cadres normatifs, juridiques et directifs, et certains ont souligné les importants effets de synergies qui existaient entre la mise en œuvre des conclusions concertées, la réalisation des objectifs de développement durable et l'application de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing. La plupart des pays ont indiqué que l'égalité des femmes, les droits des femmes et l'égalité des genres étaient inscrits dans leur constitution. Plusieurs pays ont parlé de l'importance de l'égalité des genres et de l'avancement des femmes en tant qu'éléments essentiels des efforts collectifs de lutte contre les changements climatiques. Les pays ont également souligné que les femmes et les filles vivant en milieu rural, en particulier les femmes et les filles rurales autochtones, étaient touchées de manière disproportionnée par les effets des changements climatiques. Plusieurs pays ont donné des exemples de politiques de soutien à l'agriculture durable.

5. Les pays ont souligné les progrès réalisés dans la mise en œuvre des stratégies visant à mettre fin à la violence à l'égard des femmes et des filles. Dans plusieurs pays, des plans d'action nationaux spéciaux ont été élaborés pour lutter contre la violence fondée sur le genre, notamment sur le lieu de travail. De nombreux pays ont fait observer que le fléau de la violence à l'égard des femmes était aggravé par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Il a également été souligné que les femmes et les filles vivant en milieu rural étaient beaucoup plus exposées à la violence et que cela représentait un problème majeur.

6. Des États Membres ont adopté des lois et des politiques qui favorisent la participation des femmes rurales au monde du travail et interdisent la discrimination sur le marché du travail. Les mesures comprenaient la garantie de l'égalité des chances au travail et de l'égalité de rémunération pour un travail de valeur égale. En outre, les États Membres ont indiqué avoir lancé des programmes et des centres de formation pour accroître et faciliter l'accès des femmes et des filles rurales à l'éducation, en particulier dans des domaines tels que la technologie, où elles sont largement sous-représentées.

#### **Mise en œuvre de politiques économiques et sociales propices à l'avancement des femmes et des filles rurales**

7. Des États Membres ont élargi la portée et renforcé l'efficacité des mécanismes nationaux de promotion de l'égalité des genres pour améliorer la prise en compte des questions de genre et coordonner l'application des politiques. Ils ont souligné la nécessité pour les gouvernements de mettre en œuvre des politiques sociales qui englobent toutes les femmes et les filles, afin de protéger, de mobiliser et de renforcer les capacités des femmes.

### **Renforcement de la capacité de toutes les femmes et de toutes les filles en milieu rural de faire entendre leur voix, d'exercer des fonctions de direction et de prendre des décisions**

8. Des États Membres ont souligné qu'il importait de renforcer les mesures visant à permettre aux femmes d'exercer davantage de responsabilités et à promouvoir leur participation à la prise de décisions à tous les niveaux ainsi que l'avancement des femmes rurales dans le domaine politique. Des États Membres ont également mis en évidence les progrès faits en matière de représentation des femmes dans la vie politique, notamment des exemples précis de mesures temporaires spéciales, telles que les modifications de la constitution, destinées à accroître le taux de représentation des femmes dans les instances de décision et à leur permettre de participer davantage à la prise de décisions et d'exercer plus de responsabilités à cet égard.

9. Plusieurs participantes et participants ont souligné la nécessité pour les gouvernements de mettre en œuvre des politiques économiques et sociales inclusives pour les femmes et les filles locales, y compris les femmes autochtones. Les intervenantes et intervenants ont appelé à un renforcement des systèmes nationaux, qui devaient réglementer les lois et les directives et refléter l'importance de l'avancement économique des femmes, en particulier des femmes rurales.

10. Des pays sont convenus que les politiques visant à améliorer l'accès des femmes à la protection sociale, à l'éducation, à la technologie et aux prêts consistaient à accroître la productivité de celles-ci et à améliorer durablement leur condition tout en défendant leurs droits humains. Un pays a souligné la nécessité de mettre en place des politiques du marché du travail qui tiennent compte des normes sociétales et des défis auxquels sont confrontées les femmes en tant qu'aidantes. Des intervenantes et intervenants ont insisté sur les liens entre la protection sociale et la création de conditions propices à la participation des femmes à la vie économique, soulignant que les soins et autres tâches domestiques non rémunérés assurés par les femmes empêchaient celles-ci de réaliser pleinement leur potentiel sur le marché du travail. Plusieurs participantes et participants ont fait remarquer que le secteur privé pourrait jouer un rôle positif en proposant des lieux de travail mieux adaptés aux femmes. Les États Membres ont reconnu la nécessité pour les femmes d'avoir un accès égal à l'éducation, aux finances et à la technologie. Certains pays ont mis en avant des approches féministes de l'aide au développement, qui tiennent compte à la fois des questions structurelles et des besoins matériels, l'objectif étant de veiller à ce que les femmes les plus vulnérables ne soient pas laissées de côté.

### **Problèmes et lacunes**

11. Les États Membres ont recensé les problèmes à régler et les lacunes à combler pour progresser vers l'égalité des genres et l'avancement des femmes et des filles rurales, notamment :

a) Le manque d'accès aux ressources financières, dû à la discrimination liée au sexe, à la race, au handicap, au statut migratoire, à l'orientation sexuelle, à l'identité de genre, entre autres, qui constituait un obstacle persistant à l'égalité des genres et à l'avancement des femmes dans le contexte de l'accès aux terres.

b) Les attitudes patriarcales dominantes, les normes sociales discriminatoires, l'augmentation des taux de pauvreté chez les femmes et la part disproportionnée des soins et autres tâches domestiques non rémunérés assumés par celles-ci, qui continuaient d'entraver la réalisation de l'égalité des genres et l'avancement des femmes. Les États Membres ont souligné la nécessité de cibler les femmes et les jeunes dans le cadre des stratégies de croissance inclusive, notamment en renforçant la formation professionnelle, les programmes de sciences, de

technologie, d'ingénierie et de mathématiques pour les femmes et les filles, le développement des capacités entrepreneuriales, l'accès au capital et au financement à long terme, ainsi que la création de possibilités de travail décent.

c) Veiller à ce que les femmes soient représentées et aient voix au chapitre à tous les niveaux de la prise de décision dans les mécanismes institutionnels, les cadres, les lois et les politiques, et adopter des approches plus inclusives qui répondent aux besoins des femmes dans toute leur diversité.

d) Une approche fondée sur les droits humains et intersectionnelle était nécessaire pour parvenir au développement durable et à l'égalité des genres.

---